LYCÉE CLAUDE NICOLAS LEDOUX

lycée général et technologique Claude Nicolas Ledoux

académie Besançon

*Année scolaire 2022/2023*

*Nom* _____ *Prénom* _____ *Classe* _____

## *ATTENTION SIGNATURE OBLIGATOIRE*

## AUTORISATION PARENTALE pour l'usage de l'image et de la voix dans le cadre d'une activité scolaire telle que:

Des activités pédagogiques, culturelles, sportives, des voyages, des échanges et sorties scolaires, ainsi que la diffusion des images et de la voix sur le site internet du Lycée, dans l'enceinte du lycée et lors des opérations de communication (reportages effectués par les médias, journée portes ouvertes, remises de prix, spectacle, évènement divers…) sans contrepartie que ce soit.
Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image et de la voix de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

☐ J'autorise l'usage de l'image et de la voix de mon enfant.

☐ Je n'autorise pas l'usage de l'image et de la voix de mon enfant.

## AUTORISATION DE SORTIE DU LYCEE

**Au lycée, l'élève fait l'apprentissage de l'autonomie**
L'architecture du lycée Ledoux comporte de nombreuses ouvertures vers l'extérieur. Il n'existe pas de portail unique pour l'entrée et la sortie des élèves. C'est donc l'élève qui devra se présenter à la vie scolaire lorsqu'il n'a pas cours et pendant les pauses méridiennes afin que sa présence soit enregistrée.

☐ J'autorise mon enfant mineur à quitter l'établissement lorsqu'il n'a pas cours et à la pause méridienne. L'établissement n'est pas responsable des élèves en dehors des heures de cours et à la pause méridienne.

☐ Je n'autorise pas mon enfant mineur à quitter le lycée lorsqu'il n'a pas cours et à la pause méridienne

## AUTORISATION DE SORTIES A CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Sorties à caractère pédagogique organisées par ses professeurs(es) au cours de l'année scolaire.
Lorsque des activités pédagogiques ont lieu à l'extérieur de l'établissement, les élèves se rendent sur le lieu d'activité par leurs propres moyens ou accompagnés. A la fin de l'activité pédagogique, ils sont autorisés à rentrer seuls.
En cas d'accident, j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les mesures qui leur sembleraient justifiées par l'état de ma fille/mon fils/mon pupille en particulier, en cas d'urgence, à faire pratiquer toute hospitalisation ou toute opération chirurgicale, sur décision d'un médecin.
Compagnie auprès de laquelle l'élève est assuré : _____
N° d'assurance : _____

☐ J'autorise mon enfant

☐ Je n'autorise pas mon enfant

## COMMUNICATION PARENTS-LYCEE

Toute information diffusée par courrier, par le carnet de liaison de l'élève, par extranet et intranet du lycée est considérée comme ayant été portée à la connaissance des parents.
Une information non lue par les parents n'engage pas la responsabilité de l'établissement.

Les absences des élèves doivent être signalées dès la 1ère heure au bureau de la vie scolaire numéro direct : 03 81 48 18 25.Sans information de la part des familles, les parents seront contactés par S.M.S.

**Signature des représentants légaux suivie de la mention « Lu et Approuvé »**